



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2351

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Pierre Bénite**

objet : **Projet urbain de rénovation du centre-ville - Réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe - Aménagement du parking Maniller et du carrefour boulevard de l'Europe - Rue Voltaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthélémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011**Délibération n° 2011-2351**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Projet urbain de rénovation du centre-ville - Réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe - Aménagement du parking Maniller et du carrefour boulevard de l'Europe - Rue Voltaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Lors de sa séance du 31 mai 2010, le conseil de Communauté a approuvé, dans le cadre du projet urbain de rénovation du centre-ville de Pierre Bénite, 3 axes d'intervention : voirie-espaces publics, habitat et commerces.

La première phase des travaux de voirie comprenait le réaménagement :

- des rues Salengro et des Martyrs de la libération,
- du parking Salengro,
- du parvis de la Mairie,
- de la rue Paul Bert.

Le conseil de Communauté a donc approuvé une individualisation d'autorisation de programme pour les travaux d'un montant de 1 650 000 € TTC.

Les travaux ont débuté au mois de janvier 2011 et se termineront au mois de juillet 2012.

Il convient maintenant d'engager la seconde phase du volet voirie-espaces publics, comprenant :

- la réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe,
- l'aménagement du parking Maniller,
- l'aménagement du carrefour boulevard de l'Europe - rue Voltaire qui constitue l'entrée du centre ville.

La création de cette voirie nouvelle permettra de réaliser une boucle commerciale dans le centre-ville. Cette ouverture participera à améliorer l'accessibilité et l'attractivité du centre ville, répondant ainsi à l'un des objectifs prioritaires du projet urbain.

De plus, la création de cette nouvelle voie constitue le préalable indispensable à la recomposition urbaine de cet îlot (démolition-reconstruction, amélioration des qualités résidentielles, attractivité du centre-ville).

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine de Lyon doit engager les procédures d'acquisition du terrain bâti situé sur l'emprise identifiée du projet comprenant une propriété côté boulevard de l'Europe avec maison et annexes ainsi que 5 garages rue Salengro. De plus, la cour, le bâtiment situé 60, rue Salengro ainsi que les 2 garages en copropriété concernés par le projet appartiennent à la ville de Pierre Bénite et seront cédés, à titre gracieux, à la Communauté urbaine de Lyon.

L'ensemble de ces bâtiments sera démolit et une requalification des façades, des pignons et des murets ou des clôtures séparatifs des logements situés au nord et au sud sera à réaliser. La ville de Pierre Bénite prendra à sa charge l'éclairage public.

L'aménagement de la nouvelle voirie sera ensuite réalisé.

Le projet s'inscrit dans une démarche de concertation engagée en collaboration avec la ville de Pierre Bénite, de manière à associer les commerçants, les riverains et les usagers aux différentes phases de conception et de réalisation du projet.

L'individualisation de l'autorisation de programme pour les acquisitions foncières, les travaux de démolitions et les travaux de voirie s'élève à 1 045 000 € TTC.

Ce projet bénéficie de subventions du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) qui permet d'obtenir des recettes pouvant aller jusqu'à 20 % sur le montant des travaux de voirie et d'espaces publics. Ce dossier a été approuvé lors du conseil municipal de Pierre Bénite du 2 mars 2010 et déposé en Préfecture par la commune.

La subvention FISAC s'élève au maximum à 200 000 € pour la création de la nouvelle voirie.

Cette subvention versée à la ville par l'Etat sera transférée à la Communauté urbaine, maître d'ouvrage des travaux. Les modalités de ce transfert feront l'objet d'une convention avec la commune de Pierre Bénite ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'une voie nouvelle reliant la rue Salengro au boulevard de l'Europe, puis l'aménagement du parking Maniller et du carrefour boulevard de l'Europe - rue Voltaire.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser de grands projets structurants sur l'opération n° 2084 individualisée le 31 mai 2010 pour la somme de 1 650 000 €.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 045 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivants :

- 400 000 € en dépenses pour 2011,
- 400 000 € en dépenses pour 2012,
- 245 000 € en dépenses et 200 000 € en recettes pour 2013.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 751 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.